



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

hommage aux soldats morts en opérations extérieures

Question au Gouvernement n° 2395

Texte de la question

HOMMAGE AUX SOLDATS MORTS EN OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

M. le président. La parole est à Mme Patricia Mirallès.

Mme Patricia Mirallès. Madame la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, 549, c'est le nombre de militaires, dont 2 femmes, dont les noms sont inscrits sur le monument dédié aux soldats morts pour la France en opérations extérieures, inauguré hier par le Président de la République. Dans un jardin voulu ouvert, le monument est constitué d'une sculpture de bronze représentant six soldats portant un cercueil invisible, matérialisé par le vide – le vide laissé dans les familles, dans les fratries, dans nos vies, par l'absence de celles et ceux qui, par leur sacrifice et leur dignité, ont fait le choix de la France.

Depuis 1963, celles et ceux que l'armée appelle « la quatrième génération du feu » ont été tués sur dix-sept théâtres d'opérations. La France n'oublie pas ceux qui sont morts pour elle. Elle n'oublie aucun de ses enfants. C'est notre devoir et notre honneur. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

En inaugurant ce mémorial, inspiré par Nicolas Sarkozy...

M. Éric Straumann. Bravo !

Mme Patricia Mirallès. ...et dont la construction a également été voulue par François Hollande, Emmanuel Macron a permis à la France de régler une dette d'honneur, dans la continuité républicaine qui fait la force de notre nation. Nos morts vivront tant qu'il y aura des vivants pour penser à eux. Mes remerciements sincères et appuyés vont à Mme la ministre Florence Parly et à vous-même, madame la secrétaire d'État, qui avez travaillé ardemment et non sans difficultés afin que ce mémorial soit inauguré le jour où la nation se recueillait en hommage à tous les combattants.

Le dernier nom inscrit sur ce monument est celui du brigadier-chef Ronan Pointeau, 24 ans, tué le 2 novembre au Mali, où sont déjà morts vingt-trois soldats français. Ronan Pointeau était montpelliérain de cœur. En ce moment précis, j'ai évidemment une pensée toute particulière pour lui et sa famille *(Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent)*, pour ses frères d'armes et pour les quatre militaires morts pour la France cette année.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous nous confirmer le choix du Gouvernement de faire du 11 novembre le jour d'hommage à nos soldats morts pour la France en opérations extérieures, conformément à la loi du 28 février 2012 ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM ainsi que sur quelques bancs des groupes LR et UDI-Agir.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées.

Mme Geneviève Darrieussecq, *secrétaire d'État auprès de la ministre des armées*. Je vous remercie, madame Mirallès, d'avoir évoqué ce 11 novembre si particulier – les 11 novembre sont toujours des grandes journées d'hommage aux morts pour la France mais, cette année, ce fut également été un très grand jour pour la communauté de défense. Nos soldats, nos aviateurs, nos marins, nos gendarmes attendaient en effet l'inauguration de ce lieu d'hommage à leur engagement sans faille pour la nation, allant jusqu'au sacrifice suprême. Ce fut également un grand jour pour les familles des 549 militaires morts pour la France en opérations extérieures, qui auront enfin un lieu pour se souvenir et qui sauront la profonde reconnaissance de la nation. Ce lieu était aussi nécessaire pour que le public puisse mesurer l'engagement continu des armées pour assurer notre liberté et notre sécurité.

J'ai également dévoilé hier soir, sous l'Arc de triomphe, une plaque en hommage à tous les combattants des opérations extérieures qui sera scellée à côté des plaques dédiées aux autres conflits.

Vous m'avez posé une question simple : le 11 novembre sera-t-il la journée des morts pour la France en opérations extérieures ? Vous le savez, depuis la loi du 28 février 2012, le 11 novembre est le jour d'hommage à tous les morts pour la France, de tous les conflits. Cette date, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la paix, permet ainsi de célébrer la mémoire de tous nos soldats morts pour la France. Cela crée un véritable lien entre les générations de combattants, un lien d'autant plus important que les combattants de nos armées, toutes générations confondues, sont partis au combat avec les mêmes valeurs pour défendre la République et notre démocratie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM ainsi que sur quelques bancs des groupes LR et UDI-Agir.*)

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Mirallès](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2395

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Armées (Mme la SE auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Armées (Mme la SE auprès de la ministre)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 novembre 2019](#)